



FACE AUX POLITIQUES SALARIALES ATTENDUES RESTRICTIVES POUR 2025, LA CFDT CADRES DÉFEND AUGMENTATIONS COLLECTIVES ET TRANSPARENCE SALARIALE

CONTACTS

Relations presse
+33 6 89 04 25 27

Le travail n'est plus rémunéré à sa juste valeur

La CFDT Cadres estime que ce constat ne s'applique pas seulement aux non-cadres, mais aussi aux cadres, tant du secteur privé que du secteur public, qui, malgré la baisse de l'inflation, ont encore et toujours besoin d'augmentations collectives pour freiner ou arrêter la perte de leur pouvoir d'achat. C'est le sujet de préoccupation numéro un pour les cadres depuis 2022 (Source : APEC). Selon la CFDT Cadres, la baisse de l'inflation fin 2024 n'évitera pas une perte de pouvoir d'achat.

La CFDT Cadres demande pour 2025 des mesures d'augmentations collectives pour tous, secteur privé et secteur public, y compris les cadres, dans un contexte de politique salariale qui se resserre côté entreprises et pouvoirs publics.

La CFDT Cadres constate une faiblesse des mesures collectives au profit du tout individuel, dans un manque de transparence des politiques individuelles appliquées aux cadres. Elle observe que la négociation sur l'évolution des salaires des cadres garde une place secondaire dans les NAO ou est simplement inexistante.

La CFDT Cadres appelle à renforcer la négociation collective en faveur des cadres en positionnant les règles applicables aux cadres, notamment en matière de part variable dans le champ de la négociation annuelle obligatoire (NAO), dont la CFDT Cadres revendique par ailleurs la transposition dans les trois versants de la fonction publique.

La fin de l'omerta sur les salaires est en vue

La CFDT Cadres constate que l'absence de mesures collectives contribue à renforcer le désavantage des femmes lors de négociations strictement individuelles, de même que de certaines catégories de cadres, comme celles des milieux et des fins de carrière (seniors).

La directive Européenne sur la Transparence des rémunérations 023/970 du 10 mai 2023 permettra à chaque cadre de se comparer à ses pairs. La CFDT Cadres considère la transparence comme un élément clé pour faire progresser l'équité et la justice sociale dans les pratiques d'entreprises.

La CFDT Cadres souhaite attirer l'attention sur la mise en place d'outils individuels comme la possibilité donnée à chaque salarié, y compris lorsqu'il est cadre, d'obtenir la connaissance des rémunérations moyennes de ses pairs auprès de l'employeur et des acteurs syndicaux. Elle préconise que les nouveaux droits issus de cette directive soient portés et mis en œuvre syndicalement, dès maintenant au sein des entreprises, dans les négociations 2025.

L'action syndicale en la matière est plus que jamais nécessaire et la CFDT Cadres place ces questions au premier plan de son action.